

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



2052^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 4 octobre 1972,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Abu Zeid (Jordanie)	1
Discours de M. Vásquez Carrizosa (Colombie)	4
Discours de M. Tepavač (Yougoslavie)	9
Discours de M. Diouf (Sénégal)	12

Président : M. Stanislaw TREPCZYŃSKI (Pologne).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. ABU ZEID (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de m'associer à tous mes collègues pour vous exprimer mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de l'Assemblée générale à cette vingt-septième session. Vos éminentes qualités d'homme d'Etat seront d'une grande valeur dans la direction des travaux de la présente session vers l'aboutissement fécond auquel aspirent tous les Etats Membres.

2. Je voudrais rendre un chaleureux hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui, depuis qu'il a assumé ses importantes fonctions, a travaillé sans relâche, avec la plus complète abnégation, afin d'assurer la mise en œuvre des résolutions et recommandations de cette auguste organisation.

3. Nombreuses sont les personnes qui croient que les Nations Unies manquent d'efficacité pour traiter de questions dont dépend le bien-être humain. Pour cette raison, on a suggéré de modifier la Charte; mais on oublie souvent que ce sont les Etats Membres qui arrêtent et mettent en œuvre les politiques, et non pas un organisme abstrait dénommé "Nations Unies". Il convient de le préciser avec clarté et vigueur si nous voulons que les Nations Unies soient en mesure de venir à bout du défi qui a animé leurs fondateurs il y a plus d'un quart de siècle. Ceux-ci avaient l'intention de mettre sur pied une structure supranationale vouée à la paix dans la justice et à l'unité de tous les hommes.

4. Il doit y avoir quelque chose qui ne va pas quelque part car la volonté générale de cet organisme mondial est bafouée en toute impunité, comme c'est le cas au Moyen-Orient. La paix et la justice sont indivisibles et le règne du droit, qu'il s'agisse d'affaires nationales ou internationales,

est tout aussi indivisible. C'est là l'essence de la responsabilité collective; c'est là également l'esprit de la Charte des Nations Unies.

5. Si mes paroles sont marquées de quelque appréhension, je n'ai pas pour autant le propos de parler sur un ton de désespoir. Aux Nations Unies, et indépendamment de l'Organisation, nous voyons apparaître dans la communauté mondiale un esprit de détente que ma délégation salue de tout cœur. Bien des régions qui, pendant le dernier quart de siècle, avaient été le lieu d'affrontements possibles, sont devenues des régions d'harmonie ou, à tout le moins, de coexistence pacifique. Ma délégation exprime l'espoir que tous les Etats et toutes les nations s'uniront à la tendance qui se manifeste d'abandonner la guerre comme instrument politique.

6. L'une des questions posées au cours de la présente session de l'Assemblée générale est celle du terrorisme international [*point 92*]. La Jordanie s'oppose à la violence quelles qu'en soient la source ou les méthodes. Elle est disposée à participer activement à toutes mesures internationales destinées à protéger les civils innocents contre la violence. Cependant, la Jordanie et – j'en suis sûr – tous les peuples du monde, appuient le droit qu'a un peuple occupé, tout peuple occupé, de résister effectivement à l'occupation et au colonialisme.

7. Tandis que je parle au nom de la Jordanie, songeant aux problèmes que mon pays a été contraint d'affronter à la suite de la guerre de 1967, les observations que je consacre au rôle des Nations Unies dans la solution des conflits prennent un tour sombre et même mortel et je dois déclarer, dans les termes les plus vifs, qu'à la seule exception tragique de l'Indochine, le Moyen-Orient est l'unique région qui demeure en dehors du domaine de la justice, de la paix et de la sécurité. En Jordanie, des êtres humains comme vous, messieurs, connaissent journellement des épreuves qui constituent une violation de tous les principes, notions ou idéaux chers aux Nations Unies. Mon discours à cette éminente assemblée est, par conséquent, loin d'être purement académique; il est moins encore un sermon sur les bienfaits d'une conduite vertueuse.

8. Quels sont les éléments fondamentaux de cette situation qu'il est convenu d'appeler la crise du Moyen-Orient ? Je sais fort bien que l'affaire a été exposée très souvent, année après année. Et cependant, il convient de la faire à nouveau, ne serait-ce que parce qu'il n'y a eu aucun progrès dans le sens d'une solution juste et pacifique. Au contraire, le passage des années est venu rendre absolument intolérable une situation déjà désespérée. Les faits essentiels de la situation sont, à ce jour, les suivants.

9. Premièrement, à la suite de la guerre de 1967 au Moyen-Orient, près de la moitié des citoyens jordaniens connaissent depuis plus de cinq ans l'esclavage et l'asservissement qu'est l'occupation israélienne. Un sort semblable s'est abattu sur des parties importantes des territoires de l'Égypte et de la Syrie. L'occupation, comme l'esclavage, est une malédiction, quelle qu'en soit la nature ou la durée. Elle l'est doublement lorsque les victimes constituent une population tout entière et lorsque la délivrance semble reculer dans un inconnu insondable.

10. Pour nous, les questions qui se posent sont fondamentales. Il s'agit purement et simplement d'une menace de mort contre la survie même de la Jordanie en tant qu'État et en tant que peuple. Israël ne cache nullement son ferme dessein d'absorber tout au moins les parties importantes de la Jordanie qu'il occupe déjà. La paix pour les Israéliens semble ne plus être autre chose qu'une expression vide de sens, commodément employée en des lieux tels que les Nations Unies, un mot servant à camoufler l'objectif.

11. L'expérience nous apprend que les populations qui sont sous occupation israélienne ne sont pas considérées comme une communauté d'êtres humains ayant le droit naturel de continuer à vivre dans leur patrie. Au contraire, elles sont considérées comme des objets ou des obstacles qu'il convient de faire disparaître en temps utile, au gré d'Israël. C'est pourquoi il est fort urgent que des mesures collectives et mondiales interviennent pour mettre rapidement fin à l'occupation et pour assurer le salut des nombreuses populations asservies par Israël.

12. Deuxièmement, les conséquences traumatisantes des événements de 1948, qui ont entraîné la dispersion matérielle de plus d'un million de réfugiés palestiniens, ont été encore aggravées par les événements de 1967 - répétition de ceux de 1948. Un demi-million de nouvelles victimes est venu s'ajouter aux personnes déjà déracinées. On les qualifie de "personnes déplacées" pour les distinguer de leurs propres compatriotes, les réfugiés de 1948. Mais même cette différenciation va s'estompant à mesure que l'occupation persiste sans aucun obstacle. Les résolutions des Nations Unies concernant le rapatriement immédiat des populations déplacées viennent s'ajouter au monceau de résolutions des Nations Unies dont Israël n'a jamais fait aucun cas.

13. Troisièmement, les Nations Unies et leurs États Membres ont tout fait depuis 1967 pour apporter une solution pacifique et juste au conflit. Le 22 novembre 1967, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 242 (1967). Ses dispositions étaient claires, son intention précise. Elle réaffirmait l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et demandait le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés. Elle fournissait des garanties pour une paix juste et durable. La Jordanie et l'Égypte ont accepté la résolution et toutes les obligations qui leur incombaient aux termes de cette résolution. Non seulement elles ont exprimé leur acceptation par tous les moyens possibles et dans toutes les occasions concevables, mais elles ont également consigné par écrit leur acceptation sans réserve, cela en réponse à des questions précises posées au printemps de 1969 par l'homme compétent et dévoué qu'est M. Jarring.

14. La réponse d'Israël à la très sérieuse mission de M. Jarring n'a pas seulement été négative; elle a été trompeuse et hostile. Israël agit de la sorte aujourd'hui encore. Les Israéliens, en fait, ont opté pour l'expansion territoriale plutôt que pour l'objectif, recherché depuis si longtemps, d'une paix juste et durable.

15. Les Nations Unies et le monde dans son ensemble sont absolument en droit de demander : "Pourquoi la paix semble-t-elle si lointaine et si insaisissable au Moyen-Orient ?" Qu'est-ce qui fait donc obstacle à la solution de ce problème qui fait régner l'anxiété dans le monde depuis près de 25 ans ?

16. Nous sommes convaincus qu'il n'y aura pas de solution au problème de Palestine tant que le problème d'Israël ne sera pas résolu. Quel est le problème d'Israël ? En termes simples, il s'agit d'un pays créé par cette organisation même, les Nations Unies, à une époque où les États Membres ne représentaient encore qu'une minorité de l'humanité. Depuis le jour de sa naissance au cœur de la Palestine et malgré les protestations des Palestiniens eux-mêmes et de leurs voisins et frères arabes, Israël a été au centre d'un incessant conflit. Bien qu'il ait été créé par les Nations Unies, le défi pur et simple qu'Israël oppose à l'Organisation et à ses résolutions a affaibli le pouvoir des Nations Unies, les réduisant à l'impuissance.

17. Ceux qui ont assisté autrefois aux débats de l'Assemblée ne se rappellent que trop bien les espoirs de paix qui avaient suivi la trêve de 1948. Ils ne se rappellent que trop bien la résolution ultérieure qui garantissait aux Palestiniens chassés de leurs foyers le droit d'y revenir ou de recevoir une indemnité pour les pertes qu'ils avaient subies [résolution 194 (III)]. Jamais l'Organisation n'avait été plus sûre de sa sagesse et plus confiante en son pouvoir. Quelques mois après, la paix devait revenir au Moyen-Orient.

18. Mais c'est ce jour-là que le pouvoir des Nations Unies s'est heurté à son premier défi. C'est alors que l'effritement a commencé. C'est ce jour-là qu'Israël, pour la première fois, a défié les Nations Unies. Il a refusé de permettre à un Palestinien déraciné de rentrer chez lui; il a refusé également de payer ne serait-ce qu'un sou pour les pertes que celui-ci avait subies. Et pendant 25 ans, des centaines de milliers de Palestiniens ont vécu en exil.

19. Aujourd'hui, bien entendu, sauf lorsqu'il s'agit d'adopter le budget de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, nous avons oublié ces réfugiés. Aujourd'hui, nous nous préoccupons du défi qu'Israël oppose à une autre résolution, celle que le Conseil de sécurité a adoptée en novembre 1967. Sommé de se retirer des territoires arabes saisis pendant la guerre de juin en échange d'une paix durable, Israël a tout simplement refusé. Certain que son défi ne lui apporterait au plus que des reproches bénins, Israël continue d'occuper des terres arabes et met les Nations Unies et les Arabes au défi de faire quoi que ce soit à ce sujet. J'affirme donc que nous devons porter la question d'Israël devant l'Assemblée générale.

20. Qu'advient-il d'Israël ? Israël ira-t-il de conquête en conquête, réalisant enfin le rêve sioniste d'une patrie

allant du Nil à l'Euphrate ? Malgré les succès passés, il ne semble pas que ce but soit réalisable alors que le monde entier regarde. Cependant, dans l'esprit de beaucoup de fanatiques sionistes, c'est la seule manière de rassembler les 12 millions de Juifs du monde entier. Ou bien Israël se bornera-t-il à garder fermement en mains les terres arabes qu'il détient déjà : le Sinaï, la rive occidentale du Jourdain y compris Jérusalem et les hauteurs syriennes du Golan ? Cinq ans se sont passés depuis que ces terres ont été occupées et rien n'indique à l'horizon qu'Israël ait l'intention de faire autre chose que de continuer à les occuper.

21. De toute évidence, le durcissement ou la persistance de l'attitude actuellement arborée par Israël aboutira à un conflit perpétuel. La première possibilité, j'imagine, entraînera d'autres pays dans le conflit. La deuxième possibilité, qui est beaucoup plus vraisemblable, serait la guerre vers laquelle semblent aller, hélas, les deux parties. Si la guerre avait lieu, ce serait jusqu'au bout. Elle entraînerait la dévastation de la région tout entière.

22. Pour le moment, Israël refuse le juste choix, celui qu'offrait la résolution de 1967. Il se peut qu'Israël continue de rejeter ce choix d'année en année à mesure que le temps passe. La mentalité des dirigeants israéliens actuels devrait changer; ils devraient moins se laisser conditionner par des dogmes et préjugés rigides, et adopter une mentalité qui lui permette de reconnaître avec le reste du monde que la résolution de 1967 représente le meilleur espoir d'un règlement politique. Il n'est pas surprenant que le Ministre des affaires étrangères d'Israël, dans le discours trompeur qu'il a prononcé devant l'Assemblée lors de la 2045ème séance, ait cru bon de ne faire aucun cas de la résolution, faisant un affront calculé à ceux qui l'avaient adoptée.

23. Il existe des questions innombrables qu'on ne peut expliquer valablement que dans le cadre de l'idéologie et des pratiques d'Israël : tout d'abord, il y a les déclarations non déguisées de l'intention d'annexer à jamais les territoires occupés de trois Etats Membres sous le prétexte ténu de sécurité; dans le monde rétréci de l'époque contemporaine, la sécurité dépend-elle d'une crête par-ci ou d'un village par-là ? Il y a ensuite les attaques menées contre les pays arabes voisins, qui entraînent des pertes considérables de vies et de biens, surtout parmi d'innocents civils; nous pourrions ajouter l'attitude négative d'Israël envers toute tentative faite pour régler le conflit conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 et à toutes les autres résolutions traitant de la question; les violations flagrantes des Conventions de Genève relatives aux droits des habitants civils en temps d'occupation; la destruction aveugle des villes et des villages; et, enfin, et ce n'est pas le moins grave, la dispersion de centaines de milliers d'habitants des territoires victimes de l'occupation.

24. Aucune discussion sur la crise du Moyen-Orient n'aurait de sens si on ne mettait l'accent sur le sort et l'avenir de Jérusalem, ville sainte pour des centaines de millions de croyants — musulmans, chrétiens et juifs du monde entier. Les Israéliens prétendent disposer exclusivement de cette grande ville historique et ils font des efforts systématiques depuis l'occupation pour en changer l'identité unique; c'est là non seulement une atteinte à son

caractère sacré mais aussi une plaie profonde infligée à la conscience de l'humanité.

25. C'est en reconnaissant ce fait que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des résolutions précises en vue de préserver Jérusalem, ceci s'ajoutant à la résolution du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967, qui prévoyait le retrait des forces israéliennes des territoires occupés, y compris le secteur jordanien de Jérusalem.

26. Les Israéliens présentent leur annexion comme une unification, oubliant qu'il ne peut y avoir d'unification dans la servitude, alors qu'une communauté foule aux pieds l'âme, la dignité humaine, les terres et la culture d'autres communautés.

27. En déclarant que nous maintenons nos droits sur Jérusalem, je soulignerai, au nom de la Jordanie et au nom de tous les peuples de bonne volonté qui croient au caractère unique et sacré de Jérusalem, qu'il restera toujours la clef d'une solution juste et durable au Moyen-Orient.

28. L'une des conséquences les plus importantes de la guerre de juin 1967 a été la prise de conscience dans le monde entier de l'ampleur de l'injustice qui a été faite au peuple de Palestine. Le peuple de Jordanie et le peuple de Palestine sont un seul et même peuple. Les habitants des deux rives du Jourdain ont partagé une existence nationale commune au cours du dernier quart de siècle. Les aspirations qu'a le peuple de Palestine de recouvrer son identité nationale, brutalement rompue en 1948, ont incité la Jordanie à chercher les moyens de favoriser l'expression constructive d'une identité palestinienne, sans détruire l'unité profonde qui unit les rives est et ouest. On oublie quelquefois que presque toutes les familles de la rive occidentale du Jourdain ont des fils, des filles, des mères et des beaux-parents sur la rive est, et inversement.

29. L'occupation par Israël de la rive occidentale du Jourdain a provoqué l'une des plus massives et déchirantes séparations de familles que l'histoire ait jamais connues. Les visites temporaires rendues aux parents proches résidant sur la rive occidentale occupée, auxquelles le Ministre des affaires étrangères d'Israël a donné une signification déformée, n'ont pu que mettre en relief l'ampleur de cette tragédie humaine.

30. Inspirée par la nécessité impérieuse de conserver l'unité fondamentale de notre pays sans laisser perdre l'identité régionale des deux composantes du Royaume, la Jordanie a avancé un plan tendant à créer un Etat fédéral — le Royaume arabe uni.

31. Le Royaume arabe uni comprendrait deux régions autonomes : la région jordanienne et la région palestinienne. La région palestinienne au sein de la fédération constituerait une patrie ouverte à tout Palestinien où qu'il se trouve. Celui-ci serait alors un citoyen de plein droit et non pas un citoyen toléré. Il y a là un effort visant à rassembler le peuple de Palestine après son inhumaine diaspora. L'unité serait offerte à tout territoire palestinien

qui ferait ce choix et la capitale serait, bien entendu, la Jérusalem arabe.

32. Ce plan n'assurerait pas seulement le rassemblement des Palestiniens dans un territoire qui leur appartient, mais permettrait également de maintenir le lien indispensable de cette identité palestinienne avec le reste du monde arabe, dont les Palestiniens sont une partie intégrante, par son association avec la partie orientale du Royaume.

33. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que ce plan ne pourrait être mis à exécution qu'après le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés. Quel en est l'obstacle ? C'est le problème posé par Israël.

34. Plus d'une fois Israël a réalisé ses objectifs militaires au cours de ses conflits avec les Arabes. Mais Israël n'a pas réussi une seule fois à goûter les fruits de ses succès ou la paix. Si intenses et si brutales qu'elles soient, toutes les guerres et toutes les luttes s'achèvent par la paix. La guerre que le sionisme a entreprise et qu'il continue de mener contre la nation arabe est une exception. La raison en est ce que j'ai appelé le problème israélien.

35. Il faut qu'Israël se débarrasse de son obsession militariste. Il faut qu'il sorte de l'euphorie du sionisme et qu'il recherche sincèrement la paix.

36. Il y a déjà, à l'intérieur du pays, des grondements qui iront s'amplifiant dans les années à venir si les circonstances s'y prêtent. Il s'agit, en particulier, de la conscience qui se manifeste actuellement parmi les Israéliens qu'une injustice a été commise vis-à-vis des Palestiniens; des grèves et les manifestations contre la discrimination raciale; de l'augmentation croissante de l'émigration d'Israéliens occidentaux qualifiés vers les pays occidentaux; de l'agitation due au statut de citoyen de deuxième classe des Juifs d'origine orientale par rapport aux Israéliens d'origine européenne; de la crainte grandissante que, sans nouvelle crise, le flot des dollars occidentaux ira se tarissant.

37. Ces signes de mécontentement et d'autres encore inquiètent les dirigeants israéliens. Mais ceux-ci encouragent le reste du monde, ou tout au moins une partie, à croire qu'un monde nouveau peut naître au Moyen-Orient.

38. Dans la lutte menée pour réaliser ce monde nouveau au Moyen-Orient, la Jordanie a l'intention de jouer un rôle qui ne sera ni minime ni insignifiant. Elle s'est engagée dans une marche énergique qui doit la conduire vers un avenir heureux et prospère. Avec des chefs sages et courageux, avec un peuple animé de bonne volonté, avec l'appui de ses amis de partout, la Jordanie a l'intention d'apporter sa contribution à l'avenir du monde.

39. M. VÁSQUEZ CARRIZOSA (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*]: Les Nations Unies continuent de représenter le grand espoir de voir l'humanité organiser les relations entre les Etats en un régime de paix et de dignité de la personne humaine. Sur ce chemin de la justice intégrale, le monde est chaque jour plus solidaire de son destin historique. C'est pourquoi nos premières paroles salueront ceux qui servent en permanence cet idéal et, en premier lieu, le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, ainsi

que le Président de l'Assemblée générale, qui dirige nos travaux avec tant d'efficacité et d'impartialité. C'est ici le grand forum des nations où nous pouvons débattre de nos problèmes sous le signe de la liberté d'expression.

40. L'année qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale a confirmé les tendances qui s'étaient fait jour et qui allaient dans le sens d'une élimination presque totale de ce que l'on appelle la guerre froide. C'est là un résultat positif pour toutes les nations, en dépit des difficultés qui font encore obstacle à l'œuvre de paix. Mais c'est un fait que les haines disparaissent, de même que les cicatrices territoriales des frontières dont la reconnaissance par la nation allemande faisait encore l'objet de doutes il y a peu de temps.

41. Il est maintenant possible qu'une entente politique se réalise entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale et le jour n'est pas loin où les deux blocs, autrefois séparés, entreprendront des conversations sur un pacte de sécurité européenne. C'est là un exemple nouveau de l'efficacité des pactes régionaux de sécurité que l'Amérique latine envisageait déjà lors de la Conférence de San Francisco en tant qu'interprétation authentique des préceptes de la Charte relatifs aux accords régionaux et fondés sur les propositions de Dumbarton Oaks. A cette époque, cette doctrine latino-américaine était apparue comme une hérésie contraire à l'universalité des principes de l'Organisation naissante, mais le temps a prouvé que le régionalisme, dans la solution des problèmes de paix, est la façon la plus appropriée d'arriver à une coopération internationale.

42. D'autre part, avec l'entrée de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, le jeu de l'équilibre entre les deux superpuissances que sont les Etats-Unis et l'Union soviétique a fait place à une notion triangulaire des décisions mondiales. Quelle que soit la position adoptée à l'égard de l'entrée à l'Organisation mondiale de ce grand pays asiatique, il ne fait pas de doute qu'elle a ouvert la voie de la multipolarité de la politique internationale, et que celle-ci est renforcée par le fait que chaque jour qui passe voit augmenter le nombre de pays indépendants qui ont secoué le joug du colonialisme et qui ont acquis la qualité de Membres de l'Organisation des Nations Unies.

43. En ce dernier tiers du XXème siècle, nous nous rapprochons d'un ordre politique vraiment mondial, qui a laissé loin derrière l'idée exclusivement européenne de la politique internationale. Peut-être jamais plus qu'aujourd'hui les Nations Unies peuvent-elles aspirer à l'universalité et être une organisation représentative de tous les continents.

44. En dépit de ces signes favorables à l'entente entre les pays, il s'est déchaîné dans le monde une vague de terrorisme qui se manifeste de diverses façons et, dans certains cas, prend un caractère d'agression politique indéniable. Cette violence ne s'arrête pas aux frontières de pays parties à un conflit; elle apparaît dans tous les lieux de la terre. Ceci équivaut à poursuivre les opérations belliqueuses en terrain neutre en faisant des victimes appartenant à des pays étrangers aux divers épisodes de la guerre. C'est une tendance singulière de notre époque qui cherche à

introduire cette nouvelle forme de guerre entre les nations avec les moyens propres au terrorisme. Tel a été le cas des événements survenus récemment aux Jeux olympiques de Munich, événements tragiques qui ont ému profondément l'humanité.

45. La Colombie condamne la violence sous toutes ses formes, que ce soient les attentats contre des personnes, les détournements d'avions, la capture d'otages ou les tueries collectives, car cela constitue pour l'humanité un retour à l'âge, que nous croyions révolu, de l'utilisation de moyens primitifs de la violence à des fins politiques.

46. La Charte établit les principes des relations normales entre les Etats Membres et nous ne pensons pas qu'ils puissent être appliqués d'une manière différente de celle de la primauté de la loi, de la raison et du droit sur les instincts de la force.

47. Nous ne saurions admettre aucune sorte d'attaques ou de violences comme moyen licite de lutte pour résoudre les différends internationaux. Notre civilisation, déjà mise en danger par de nombreux facteurs de violence, par le crime individuel, par l'abus des stupéfiants et même par la pollution de l'air, serait encore plus menacée — serait même compromise — si les hommes qui s'adonnent aux sports, cultivent les arts ou les lettres ou proclament la paix se trouvent mêlés aux belligérants dans un conflit qui n'est pas le leur.

48. Mais toute violence a une cause et les Nations Unies ne peuvent oublier que l'un des aspects du conflit du Moyen-Orient — le sort du peuple palestinien — reste en suspens. Nombreux sont les problèmes soulevés par cette guerre qui dure depuis longtemps et à propos de laquelle il faut faire un examen minutieux des faits et des circonstances ainsi que des possibilités de paix, paix que la Colombie souhaite et espère voir fondée sur la justice et l'égalité, comme l'établit la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui préconise l'intégrité des Etats à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

49. Le terrorisme a pris également la forme non moins dangereuse du détournement d'avions, dont la définition en tant que délit précis restera purement académique tant qu'on ne sera pas parvenu — et ce n'est pas encore fait — à établir une nette procédure d'extradition. Aussi longtemps qu'il existera des pays servant de sanctuaires privilégiés aux pirates aériens, cet autre aspect de la violence inutile subsistera.

50. La solidarité entre toutes les nations doit se faire plus étroite afin d'éliminer l'emploi du terrorisme en tant qu'arme politique, ainsi que les autres formes de violence. Cela suppose un exercice plus large de l'autodétermination des peuples en tant que principe tutélaire et fondamental de la vie des nations. La Charte de notre organisation pose elle-même ce principe.

51. La Colombie a défendu le pluralisme idéologique ainsi que le pluralisme économique, voyant là une politique de tolérance et de respect de cette autodétermination des peuples dans le choix de leurs propres systèmes de gouvernement, et nous pensons qu'il faudrait renouveler

l'effort, oublié depuis plus de 10 ans, qui visait à établir les droits et les devoirs des Etats dans un traité qui compléterait la Charte elle-même, qui a laissé dans le vague la définition des droits et des devoirs de chaque Etat.

52. L'autodétermination des peuples est la clef de la paix, et son déni signifie le début de la guerre. C'est bien l'avis de la Colombie. L'intervention est un autre aspect périmé de la vie internationale qui est devenu anachronique maintenant que se sont tissés des liens d'amitié entre les nations puissantes qui ont combattu lors de la dernière guerre mondiale et qui représentent aujourd'hui des idéologies différentes, et alors que nous avons adopté, aux Nations Unies, tant de déclarations sur la paix et les droits des Etats au moyen de consensus universels.

53. Aujourd'hui, plus de 60 nations, simples colonies jusqu'à la dernière guerre mondiale, sont devenues libres, et ce processus irréversible ne peut être entravé par des interventions qui créent des situations fausses. Il découle de cela qu'on ne peut laisser se poursuivre la guerre du Viet-Nam comme une lutte sans victoire ou sans issue possible pour aucun des belligérants tant que ne sera pas reconnue la pleine application du principe de l'autodétermination de ce pays.

54. Les générations nouvelles savent que la guerre ne paie pas et qu'elle représente, à l'ère nucléaire, un danger aussi grand que celui d'un incendie dans une poudrière. Les guerres strictement locales ont disparu et, quel que soit le lieu où elles se produisent, il en découle une peur inévitable de l'élargissement et de la prolongation indéfinie du conflit, dans lequel les troupes et les populations civiles souffrent tout autant.

55. La guerre est aujourd'hui plus cruelle et plus destructrice qu'auparavant, étant donné le perfectionnement des armes et l'application de la chimie et de la technique à l'œuvre d'extermination de l'adversaire. Déjà, les champs de bataille sont des pays entiers, avec leurs villes ouvertes, leurs constructions industrielles et leurs travaux d'irrigation pour les cultures. La "guerre totale" qui, en 1914, semblait être une vision d'apocalypse, est aujourd'hui une réalité, réalité la plus dure et la plus cruelle qui soit pour les multitudes, qui ne sont pas responsables de l'enfer qu'elles côtoient. Aussi bien nous demandons-nous si l'expérience de la Corée, aujourd'hui sur la voie de l'unification, ne constituerait pas plus un plan à suivre pour provoquer un rapprochement des deux parties du Viet-Nam après plus de 10 ans pendant lesquels cette nation, devenue désolée et stérile, a pratiqué l'art de la destruction et de la terre brûlée; une guerre qui, comme l'avait dit le général de Gaulle, ne pouvait que se solder par des monceaux de morts, sans vainqueurs ni vaincus.

56. Le monde dans lequel nous vivons est, essentiellement, une société pluraliste où il n'y a pas de place pour une autre attitude que celle de la reconnaissance honnête de la réalité tangible et palpable de la multiplicité des régimes politiques et sociaux. C'est ainsi que la Colombie entend les choses; elle entretient des relations avec des gouvernements aux idéologies et aux régimes sociaux très divers, à la seule et essentielle condition qu'aucun d'entre eux ne s'immisce dans nos affaires intérieures, de même que nous ne nous

immisçons pas dans les affaires intérieures des pays étrangers. Voilà des années qu'en Amérique latine notre système régional repose sur une reconnaissance semblable, et c'est ce que nous avons affirmé, à l'occasion de la visite à Bogota du Ministre des relations extérieures du Chili, mon éminent ami M. Clodomiro Almeyda, lorsque nous avons proclamé la nécessité d'admettre le pluralisme idéologique.

57. Le régime politique d'aucun pays ne peut être un article d'exportation. Si nous admettons cette vérité irréfutable de notre époque, nous aurons fait un grand pas en avant vers l'édification d'un nouvel ordre international caractérisé par la tolérance mutuelle et le respect des droits de l'homme, ainsi que par l'exercice commun de l'autodétermination des peuples. Nous devons, dans le domaine international, réaliser la même évolution que celle qui a eu lieu à l'intérieur de l'Etat démocratique et représentatif au sein duquel les parties coexistent en tant que collectivités organisées pour l'action publique et politique dans le cadre des lois.

58. Ce pluralisme, de la même manière, se dédouble dans le domaine économique. La variété des régimes économiques dans le monde s'applique également aux domaines économique et social, et les organisations internationales doivent partir du principe que leur tâche essentielle consiste justement à construire des ponts entre des sociétés de types différents. Les échanges mondiaux sont nécessaires entre tous les pays pour qu'en fin de compte nous arrivions à vivre dans une société qui nécessite l'accélération intensive du progrès, afin de refléter la "révolution des espoirs" qui a lieu partout.

59. La Colombie agit de la sorte et le proclame dans ses relations constantes avec les pays des autres continents et dans notre propre hémisphère occidental, où nous poursuivons, avec les pays de la région andine, une expérience d'intégration des économies et d'harmonisation des politiques économiques, afin d'établir des plans visant à supprimer simultanément les tarifs, et de fixer nos objectifs communs d'industrialisation.

60. D'une manière générale, les accords internationaux doivent survivre à l'épreuve décisive des changements de gouvernements, car ils ne peuvent être conçus pour certaines personnes et parties et prendre fin avec elles, comme s'il s'agissait de pactes de famille de style monarchique du XVIIIème siècle.

61. Sans aucun doute une ère de négociations s'est ouverte entre les grandes puissances, conformément au système, que nous avons appelé triangulaire, des décisions mondiales. Ces négociations ont produit, dans les relations entre ces grandes puissances, des fruits tangibles qui ont évidemment une répercussion favorable sur la paix.

62. Le système triangulaire est du ressort absolument exclusif de quelques pays et laisse de côté le reste, les moyens et petits pays. Les envoyés spéciaux rappellent la diplomatie du siècle dernier, durant lequel il n'y avait pas d'organismes mondiaux ou régionaux représentatifs d'un grand nombre de pays liés par des statuts juridiques prévoyant des méthodes de consultations sur les problèmes internationaux et les moyens de résoudre les différends

entre les Etats. C'est pourquoi les Chapitres VI et VII de la Charte de San Francisco sont quelque peu tombés en désuétude. Ces chapitres ont trait au règlement pacifique des différends et aux mesures à prendre en cas de menaces à la paix, de violations de la paix et d'actes d'agression. Un pragmatisme excessif dans la conduite des affaires mondiales de la part des grandes puissances a donné naissance au phénomène de l'éclipse du Conseil de sécurité, instance suprême des Nations Unies devant orienter le système politique mondial, comme cela avait été prévu à la Conférence de San Francisco.

63. Les perspectives immédiates pour les Nations Unies ne sont pas encourageantes. Les progrès réalisés dans le domaine de la paix ne sont pas parallèles aux progrès réalisés dans les institutions internationales. La Charte de San Francisco tend à être remplacée par un système de négociations secrètes entre les grands pays, et il se forme ainsi une nouvelle Charte, de nature exclusivement politique, qui fait appel aux accords tacites entre les grandes puissances, ce qui fait passer au deuxième plan les institutions prévues dans la première. Dans quelques années, nous pourrions très bien avoir deux statuts : la Charte nominale de San Francisco et la Charte, plus réelle et plus effective, qu'élaborent entre elles les grandes puissances.

64. C'est un aspect qui préoccupe les pays petits et moyens et c'est ce que dit le Secrétaire général, dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation lorsqu'il déclare que "l'Organisation s'est révélée être d'un intérêt limité en tant qu'instrument de sécurité collective" [A/8701/Add.1, p. 2]. Sans méconnaître pour autant les responsabilités spéciales qui incombent aux grandes puissances, le Secrétaire général poursuit en disant, à juste titre :

"L'ordre mondial que nous nous efforçons d'édifier à l'Organisation des Nations Unies doit répondre aux besoins d'une telle société, et aucun autre système, pour efficace qu'il ait été dans le passé, ne peut manifestement être acceptable, à long terme, pour les peuples du monde. Aucun système durable d'ordre mondial ne peut, à ce stade de l'histoire, méconnaître les intérêts, la sagesse et l'importance de la grande majorité des moyennes et petites puissances." [Ibid.]

65. L'Organisation des Nations Unies est limitée par les circonstances que nous avons évoquées et, en particulier, par le jeu exclusif des intérêts des grandes puissances. Nous ne sommes pas en présence d'une carence de principes et de normes fondamentaux pour la paix, mais en présence d'une tendance à les considérer comme un simple ensemble de règles théoriques.

66. Nous n'imaginons pas un seul instant que nous pourrions changer ce système triangulaire de la politique mondiale qui règne à l'heure actuelle. Mais nous croyons qu'il est nécessaire d'essayer tout au moins de réviser la Charte des Nations Unies dans certains de ses aspects les plus essentiels. La Colombie a offert, sans réserve, son appui constant à l'Organisation des Nations Unies, dès les premières années de sa création, et, en dépit des limitations que nous avons indiquées, nous estimons encore que dans la Charte de San Francisco peut se trouver la clef de la paix et de l'entente entre les peuples.

67. Le problème ne réside pas dans de nouvelles et solennelles déclarations de principe, mais plutôt dans un rajustement de procédures et de moyens d'action périmés. Aucun organisme social ne peut se permettre le luxe de pratiquer l'immobilisme et de rester à l'écart, alors que de profondes modifications ont lieu dans la structure des pays et dans la configuration des continents et qu'apparaissent des changements fondamentaux dans les possibilités techniques de l'humanité.

68. Une condition indispensable du bon fonctionnement des institutions des Nations Unies est que l'idée du désarmement devienne réalité. Alors que les pays de tous les continents investissent la somme fabuleuse de 200 milliards de dollars par an dans les armements, comme le signalait U Thant il n'y a pas longtemps, alors qu'il était secrétaire général des Nations Unies, on ne peut songer à l'application intégrale des procédures juridiques prévues à San Francisco pour résoudre les différends internationaux qui conduisent à ce que l'on appelle les "guerres locales".

69. L'excès des armements dans le monde est l'un des facteurs qui gêne le plus l'Organisation des Nations Unies et l'empêche d'accomplir sa mission politique universelle. C'est l'une des raisons pour lesquelles règnent toujours la pauvreté et la misère dans beaucoup de parties du monde. Avec cet investissement annuel de 200 milliards de dollars, on diminue d'une manière considérable les sommes destinées à la paix et au progrès des peuples qui ont faim, qui sont analphabètes ou qui souffrent du paludisme.

70. La Colombie a soulevé, au sein de l'Organisation des Etats américains, la question de la nécessité, même à l'échelle très réduite des armements de l'Amérique latine comparés à ceux des grandes puissances, d'établir des critères de proportionnalité pour éviter l'augmentation des dépenses militaires inutiles.

71. Le désarmement est la pierre angulaire de l'édifice des Nations Unies. Toute révision de la Charte suppose et exige cette condition, qui est aussi impérieuse pour les grandes puissances que pour les pays petits et moyens.

72. L'idée de la Colombie peut se résumer dans la proposition visant à éliminer certaines dispositions anachroniques de la Charte, telles que la mention d'"Etat ennemi" à l'Article 53, qui utilise un langage qui date de la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire de plus de 30 ans.

73. De même, nous pensons qu'il faut renforcer la faculté qu'a le Secrétaire général, aux termes de l'Article 99, non seulement d'"attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales", mais aussi de solliciter une réunion du Conseil de sécurité au moment qu'il jugera le plus opportun. En raison de son expérience et de sa responsabilité spéciales, le Secrétaire général doit disposer de la faculté de convoquer l'organe suprême des Nations Unies en matière de sécurité et de maintien de la paix. Nous voudrions que l'Assemblée générale ait un pouvoir de décision accru dans la désignation du Secrétaire général, afin qu'elle puisse le choisir à partir d'une liste de trois noms présentée par le Conseil de sécurité.

74. S'agissant des questions les plus importantes, la Colombie a proposé : de renforcer l'universalité des Nations Unies en faisant de l'admission à l'Organisation un droit accordé à tous les Etats, au lieu d'en faire une sorte de privilège comme c'est le cas actuellement; de considérer une catégorie nouvelle d'"Etats associés" pour résoudre les problèmes des mini-Etats, de façon à permettre la coopération économique et sociale, voire la coopération en matière de politique et de sécurité sans imposer à ces Etats les charges excessives d'un Etat Membre; de réviser le règlement du Conseil de sécurité pour que l'unanimité des cinq membres permanents ne soit plus obligatoire lorsqu'il s'agit simplement de constituer des commissions d'enquête ou des organes chargés d'étudier des problèmes humanitaires; de créer une force au service de la paix qui ne soit pas une armée de combat mais un corps d'assistance militaire qui permettrait d'éviter que certaines régions soient entièrement sans défense ou de garantir une formule de paix entre anciens ennemis; de mettre à jour les fonctions du Conseil de tutelle, étant donné que l'on sait qu'il ne reste que deux territoires sous tutelle, d'importance relative, qui doivent arriver très prochainement à l'autonomie, ce qui fait que le Conseil sera sans objet et pourrait s'occuper de la sauvegarde des droits de l'homme; d'étudier la possibilité de lier davantage la Cour internationale de Justice aux tâches de la paix ainsi que la création d'instances spécialisées ou de caractère régional.

75. Il est une question particulière qui doit être discutée à l'Assemblée, dans le souci de mettre les Nations Unies au diapason de l'époque actuelle, à savoir la coordination entre les organismes économiques multiples et variés qui existent. La prolifération des organismes internationaux est un fait connu de tous et se passe de commentaires, qu'il nous faut réserver aux multiples organismes économiques, à l'intérieur des Nations Unies et en dehors. La délégation du Brésil a proposé que le Conseil économique et social, élargi et réorganisé, se transforme en l'équivalent du Conseil de sécurité pour les questions économiques. Mon gouvernement appuie en principe cette initiative qui nous donnera l'occasion de réfléchir à la coordination entre les conseils, les conférences, les commissions et diverses entités qui, d'une façon ou d'une autre, s'occupent des mêmes problèmes mais arrivent à des conclusions différentes.

76. Les Nations Unies sont nées à une époque où plus de la moitié des Etats qui aujourd'hui forment le tiers monde n'existaient pas, à une époque où l'on n'avait pas prévu, pas même imaginé, les problèmes que poseraient les pays en voie de développement, problèmes énoncés aux trois sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), tenues respectivement à Genève, New Delhi et Santiago en 1964, 1968 et 1972. Les changements intervenus depuis ont transformé totalement le caractère des discussions sur l'économie et le commerce internationaux.

77. Rien ne serait plus naturel, par conséquent, que de voir le Conseil économique et social servir de centre de coordination et de décision pour les questions relevant de sa compétence, ce qui n'empêcherait pas la CNUCED de continuer à être l'instance où se rencontreraient les pays industrialisés et ceux du tiers monde.

78. L'une des leçons qui peuvent être tirées de la troisième session de la CNUCED est qu'il est indispensable d'arriver à une plus grande spécialisation des questions à discuter et à résoudre, qui touchent 140 pays de capacités économiques et de dimensions géographiques différentes.

79. Les 22 points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence de Santiago représentaient, en fait, un ordre du jour pour non seulement une, mais au moins pour deux ou trois conférences de ce type: il englobait des questions très diverses, très épineuses, telles que les aspects commerciaux et économiques du désarmement, les répercussions de l'environnement sur le commerce, la situation monétaire internationale actuelle, la promotion des exportations, les barrières tarifaires, et jusqu'à une question qui appartient essentiellement au Conseil de sécurité, à savoir la fermeture du canal de Suez.

80. Nous craignons que ces conférences internationales ne fassent que nous mener à un pandémonium universel, ou bien à des résolutions de compromis où l'on trouverait reprises de façon égale des thèses contraires qui seraient confiées à un comité d'étude.

81. Hormis cela, les questions qui se sont posées à la troisième session de la CNUCED étaient si étroitement liées à la situation monétaire internationale que, si l'on ne résout pas ce grand problème, il est pratiquement impossible de parler d'éliminer les barrières et les obstacles qui s'opposent à une accélération des échanges. Une politique de commerce international est essentiellement une politique des prix et de la rémunération de la main-d'œuvre dans les 140 pays représentés à Santiago. Cette politique de prix justes pour le travail dans les pays en voie de développement doit tenir compte des fluctuations monétaires dans les grands pays et des diminutions du pouvoir d'achat ainsi provoquées.

82. L'on peut encore trop voir les disparités qui existent entre le système des prix des articles industrialisés et le système des prix qui régit chichement l'ensemble des matières premières. C'est là que réside le problème essentiel de l'économie internationale.

83. Sans nous arrêter sur les décisions particulières de la troisième session de la CNUCED en ce qui concerne les différents points de l'ordre du jour, il faut souligner la volonté qui s'est fait jour dans les Etats du tiers monde de réclamer une participation dans les instances où doit se décider le sort de leur propre économie, qui est en fin de compte le sort de leurs peuples.

84. Le fâcheux précédent que constitue la possibilité qu'ont quelques grands Etats de prendre des décisions sur des questions monétaires internationales qui intéressent tous les pays doit être considéré comme une pratique démodée qui ne saurait plus être tolérée.

85. La démocratie internationale ne saurait être un simple squelette, sans vie, sans mouvement, un sujet littéraire utilisé pour ouvrir des conférences et souhaiter la bienvenue aux délégations.

86. Les pays en voie de développement commencent à intervenir de façon décisive dans les discussions internationales sur le droit de la mer, dont l'évolution avait jusqu'à il y a une dizaine d'années été soumise aux critères des pays les plus puissants et les plus riches.

87. Les mers territoriales étroites et la liberté de navigation ont constitué le thème idéal des grandes puissances maritimes qui voulaient pénétrer dans toutes les mers et exploiter les richesses océaniques de tous les continents. Cette situation typique des entreprises coloniales du XIX^{ème} siècle avait comme élément principal la règle des 3 milles que certains pays proclamaient comme principe du droit international. Mais le colonialisme n'est plus une réalité de notre époque.

88. A partir de 1945 et plus encore depuis 1958, après la première Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, les pays en voie de développement ont conçu des formules nouvelles qui constituent un courant rénovateur des possibilités de l'Etat riverain et de sa souveraineté sur les richesses de la mer adjacente à ses côtes. Cela était dû à des situations très spéciales que doivent admettre les grands pays, et parmi elles il y a la nécessité de protéger le plancton, qui sert d'aliment à un grand nombre d'espèces sédentaires ou benthiques, contre l'exploitation irrationnelle et l'épuisement de ces ressources.

89. Et dans cet esprit, la Colombie a contribué, ainsi que 15 autres pays de la mer des Antilles, à donner forme à la doctrine de la mer patrimoniale dans la Déclaration de Saint-Domingue [A/8721, annexe I, sect. 2], approuvée en juin de cette année par la réunion des Ministres de la Conférence spéciale des pays de la région des Caraïbes sur les problèmes de la mer. Cette déclaration constitue peut-être le moyen le plus constructif et le plus équilibré jusqu'ici d'arriver à des solutions régionales fondées sur l'existence d'une zone économique ou de souveraineté de l'Etat riverain sur l'exploitation des ressources de la mer adjacente à ses côtes.

90. Notre thèse est que la formule la plus adaptée à la réalité juridique de tous les continents est celle qui prévoit une première zone de sécurité, ou mer territoriale, de 12 milles marins, et une zone adjacente d'utilité essentiellement économique aux dimensions variables pouvant aller jusqu'à 200 milles selon la largeur des zones marines et la situation des archipels dans les mers étroites telles que la mer des Antilles, où il n'est pas possible de fixer 200 milles dans toutes les directions sans léser les droits de souveraineté des autres Etats. Le problème, c'est que ces zones doivent permettre la liberté de navigation, le *jus communicationis* et ne constituent pas des mers fermées, et que, le moment venu, leur proclamation unilatérale ne lèse pas les droits de souveraineté des Etats qui ont des zones marines adjacentes ou voisines. Nous croyons que ces zones doivent être définies par le droit international, car nous voulons passer de l'étape des diverses revendications unilatérales des Etats à une étape d'accords internationaux régis par le droit international.

91. La Colombie s'est déclarée prête à ouvrir le dialogue avec d'autres nations de notre hémisphère afin de coordonner sous forme d'accord régional les diverses interprétations

des 200 milles à une conférence des pays de l'Amérique latine qui, à son tour, préparerait la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer prévue pour 1973. Notre attitude est une attitude de coopération internationale, car nous nous rendons compte que nous sommes arrivés à une nouvelle phase de ce droit caractérisée par l'apparition de nécessités économiques évidentes.

92. Les zones économiques dans les mers adjacentes sont même devenues un symbole du nationalisme latino-américain.

93. On voit s'élargir l'éventail des sujets qui figureront à l'ordre du jour de la prochaine Conférence. Peut-être les auteurs de la résolution 2750 C (XXV) de l'Assemblée générale, en convoquant cette conférence pour 1973, n'avaient-ils pas mesuré la portée universelle et la grande variété des problèmes qui découlent des nouvelles réalités politiques et économiques, du progrès scientifique et des rapides progrès techniques réalisés pendant ces 10 dernières années. A part les facteurs proprement juridiques et politiques qui tendent à modifier les notions de 1958 sur la mer territoriale et le plateau continental, la haute mer et le droit de pêche, il y a les problèmes relatifs à la pollution du milieu marin et à la coopération internationale dans les recherches océaniques et, si l'on ajoute à cela les questions complexes des fonds marins, l'on arrive à un nombre de sujets beaucoup trop grand pour une seule conférence qui se réunira pendant peu de temps.

94. La Colombie voudrait que l'on établisse dès maintenant un plan de travail pour cette conférence prochaine. Il ne serait pas impossible de songer à subdiviser les sujets proprement scientifiques tels que la pollution du milieu marin et la coopération internationale dans le domaine de la recherche, ainsi que les aspects particuliers des fonds marins, pour constituer une catégorie de problèmes qui pourraient être traités à des réunions spéciales dans le cadre d'un plan de travail coordonné, car la Conférence ne devrait pas disperser son attention dans la confusion des sujets.

95. Par contre, les autres sujets juridico-politiques feraient l'objet de délibérations communes dans le cadre d'un programme de travail qui éviterait la confusion des débats sur les questions complexes pour lesquelles les délégations doivent se préparer avant tout à fixer une politique de la mer et, par la suite seulement, à discuter de textes bien conçus d'articles et de paragraphes de résolutions ou de conventions. Il convient d'établir les priorités de la discussion des problèmes de la mer.

96. En résumé, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer doit fixer ses propres critères sur trois aspects importants : les zones économiques élargies, les fonds des mers et des océans, la pollution et l'écologie des mers, ainsi que la recherche scientifique dans ce domaine. Mais l'Assemblée générale, à sa présente session, pourrait faire avancer, dans une certaine mesure, l'organisation des travaux.

97. Mon pays obéit à une longue tradition de respect du droit international en abordant tous ses problèmes extérieurs. Je ne pense pas qu'il soit exagéré de dire que notre

comportement international est toujours fidèle au droit et aux traités. Nous ne pensons pas que la force puisse créer des droits, ni que la violence et l'intimidation puissent être des instruments de politique internationale. Nos frontières sont clairement délimitées et nous n'aspérons pas à posséder le territoire d'aucun autre pays.

98. En vertu de ce principe constant, mon pays veut que soit réalisée une communauté mondiale plus juste, régie par les normes et les principes du droit international. Nous voulons voir croître la coopération entre les Etats, conformément à la Charte des Nations Unies. Ce qui nous manque, ce ne sont ni les principes ni les règles, mais la volonté de tous les Etats de les appliquer effectivement. La justice internationale que nous voulons n'est pas simplement théorique, mais éminemment pratique; elle vise à rechercher les causes des conflits existants et à favoriser l'octroi d'un traitement égal aux peuples en voie de développement.

99. Le mythe de la paix doit se transformer, en ce dernier tiers du XXème siècle, en réalité effective de la paix. Les Nations Unies, en dépit de leurs lacunes évidentes, restent un bon moyen de rechercher ce but si ardemment désiré par ma patrie et par l'immense majorité de tous les hommes et de toutes les femmes de tous les pays de la terre. Les souffrances des peuples qui subissent la guerre justifient pleinement notre appel à la paix, à la justice et au droit.

100. M. TEPAVAC (Yougoslavie) : Monsieur le Président, en vous félicitant de votre élection aux hautes fonctions de président de notre assemblée, je tiens à souligner la foi de la délégation yougoslave en vos grandes qualités personnelles dont notre session saura, j'en suis certain, tirer le meilleur profit. En votre personne je salue également le représentant de la Pologne socialiste, avec laquelle les peuples de Yougoslavie sont liés par une amitié profondément enracinée et une coopération dans tous les domaines.

101. J'ai également le plaisir de m'associer à tous ceux qui ont rappelé, cette fois aussi, combien nous avons apprécié la manière judicieuse avec laquelle le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie amie a dirigé les travaux de la vingt-sixième session de notre assemblée.

102. Je profite aussi de l'occasion qui m'est offerte pour exprimer à M. Kurt Waldheim, à la première session de l'Assemblée générale à laquelle il assiste en sa qualité de secrétaire général, notre appréciation pour les efforts actifs et remarquables qu'il est en train de déployer.

103. Il n'est guère contestable que l'année écoulée a été exceptionnellement riche en événements et en changements. L'avenir immédiat démontrera le mieux si, après tout ce qui s'est passé, le monde a vraiment raison de se sentir plus tranquille et plus sûr aujourd'hui ou si ses contradictions sont seulement atténuées.

104. L'Organisation des Nations Unies a joué un grand rôle dans la préparation et la promotion du processus actuel de négociations et de détente. Or il est également vrai que bien des événements se sont déroulés en dehors et sans la participation des Nations Unies. Le bilatéralisme dans les relations entre les grandes puissances ne saurait être en

contradiction avec le rôle de l'ONU, sous réserve d'une seule condition : que tout ce que les grandes puissances accomplissent dans leurs relations mutuelles concoure aussi à l'amélioration des conditions en vue d'une solution effective des contradictions fondamentales de notre temps. Dans un monde caractérisé par l'interdépendance générale, les relations entre les grandes puissances affectent la totalité des relations internationales au point que même leurs rapports mutuels ne peuvent plus être leur affaire exclusive. Nous n'avons pas de doutes quant à ce qui a été déjà accompli sur le plan bilatéral, mais nous sommes mus par le sentiment qu'il est indispensable que la communauté internationale dans son ensemble soit l'architecte de la paix, du progrès et de la coopération auxquels nous aspirons tous et qui nous imposent à tous des responsabilités et des obligations.

105. Bref, nous nous interrogeons de plus en plus souvent sur la nature de la détente, des négociations et de l'apaisement qui est en train de se dessiner. Quel apport la détermination des pays grands et développés d'éviter les conflits mutuels et de normaliser leurs relations constituera-t-elle pour les pays petits et pauvres ?

106. Cependant, les phénomènes et les tendances qui s'opposent à l'apaisement et à la détente, loin d'avoir disparu, n'ont rien perdu de leur force essentielle. L'impérialisme et d'autres formes d'hégémonie, d'inégalité économique et d'ingérence étrangère, loin d'être tenus en échec, s'efforcent de s'imposer de nouveau sous de nouvelles formes.

107. Le monde doit se garder de s'attarder longtemps à une croisée de chemins où l'affrontement général ne constitue pas un danger imminent, mais où la solution des questions cruciales n'est pas non plus une perspective immédiate.

108. Pour toutes ces raisons, je crois ne pas me tromper en disant qu'une période d'obligations et de responsabilités nouvelles et accrues de l'ONU vient de commencer. Les archives de l'Organisation renferment un grand nombre de documents et de décisions, dont la validité n'est mise en cause par personne, mais dont la mise en œuvre n'est nullement garantie. L'Organisation des Nations Unies ne connaîtra de renaissance que dans la mesure où elle saura trouver, dans la détente existante, des possibilités accrues pour affirmer sa place et son rôle. Les perspectives de paix et de sécurité, généralement plus favorables, doivent renforcer les garanties données à tous les pays et à tous les peuples, les assurant qu'ils peuvent se sentir plus tranquilles en ce qui concerne leur indépendance et plus confiants quant à l'accélération de leur progrès matériel et culturel.

109. La Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue récemment à Georgetown, a exprimé les exigences du moment politique actuel, qui coïncident avec les espérances de la plus grande partie de la communauté internationale et avec les objectifs énoncés dans la Charte de l'ONU. Le non-alignement n'est pas un club fermé, ni une sorte d'autodéfense collective. C'est un mouvement politique en cours de croissance, qui devient un facteur de plus en plus influent dans les relations interna-

tionales. A Georgetown aussi, les pays non alignés se sont déclarés en faveur de la détente universelle, de l'élimination de la pression exercée par les plus forts contre les plus faibles, de la démocratisation des relations internationales, et ils ont attiré l'attention sur le danger provenant de la monopolisation ou de la limitation régionale du processus de la détente. Cette fois aussi, les pays non alignés ont exigé énergiquement l'élimination de la force et de son utilisation encore si fréquente et brutale, et ils ont également fait preuve d'un haut degré de responsabilité quant à la destinée et à la prospérité du monde dans son ensemble.

110. La coexistence, la coopération et la prospérité doivent être générales, sous peine de ne pas être du tout. Il est difficile de bâtir la paix, mais il est facile de la troubler. Il n'y aura pas de coexistence entre les grandes puissances non plus si l'on ne commence pas à résoudre les grands problèmes du monde contemporain.

111. C'est la raison pour laquelle la Yougoslavie préconise — de concert avec la grande famille des pays non alignés qui constituent, à présent, la majorité dans notre organisation — la cessation immédiate des bombardements américains de la République démocratique du Viet-Nam et la recherche d'une solution politique juste sur la base des propositions de la République démocratique du Viet-Nam et du programme en sept points du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud. La récente déclaration de ce gouvernement constitue une contribution de plus à la recherche d'une telle solution. Le programme en cinq points du Gouvernement du prince Sihanouk offre une base solide pour restituer la paix et la liberté au peuple du Cambodge également. La guerre doit cesser en Indochine. Cette guerre ne constitue pas seulement une tragédie pour les peuples de l'Indochine et une hypothèque pour le peuple des Etats-Unis, mais aussi une épreuve pour nous tous. Tant qu'elle durera, sous quelque forme que ce soit, elle continuera d'être un élément négatif dans l'évaluation de la durée et de la solidité de la détente que nous avons saluée avec tant d'espoir.

112. Le comportement d'Israël rencontre de moins en moins de compréhension. Le fait est que, malheureusement, il n'a rien perdu de son agressivité, comme l'ont à nouveau confirmé les récents actes de vengeance et de terrorisme militaire. Tout indique que, en réalité, les actions entreprises par Israël sont motivées, non par le souci de cet Etat d'assurer sa propre sécurité — car il est tout à fait clair que, dans le cadre de ses frontières d'avant-guerre et moyennant la paix et la coopération avec ses voisins, Israël pourrait obtenir un maximum de garanties pour sa sécurité — mais par une dangereuse ambition de garder les territoires arabes arrachés par la force et de priver à tout jamais le peuple arabe de Palestine de ses droits légitimes. La présente session de l'Assemblée générale offre la possibilité de faire un effort décisif en vue de dépasser la situation actuelle et d'ouvrir des perspectives pour une solution effective de cette crise, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité constituant la base établie et généralement acceptée d'une telle solution.

113. L'écart qui existe entre les proclamations et la situation réelle, quand il s'agit de la décolonisation et de

l'apartheid, n'a pas diminué. Quelque chose de concret sera-t-il accompli dans le nouveau climat, afin de réduire l'opposition à la mise en application des décisions concernant l'émancipation des colonies portugaises, du Zimbabwe, de la Namibie et d'autres territoires ? Une plus grande aide et un plus grand soutien seront-ils accordés aux mouvements de libération ?

114. Malheureusement, les questions que je viens de soulever ne datent pas d'aujourd'hui. Cela, en soi, signifie déjà quelque chose. Il ne faudrait pas que se renforce le doute que la paix actuelle est trop onéreuse et ne sert qu'à atteindre de vieux objectifs par de nouveaux moyens.

115. Mon gouvernement partage l'inquiétude ressentie du fait de l'intensification du terrorisme international qui met en danger la vie de personnes innocentes et entrave le développement normal des relations et de la coopération internationales. La Yougoslavie, dont les citoyens et les représentants à l'étranger ont, à maintes reprises, été victimes de menaces, de violences et d'actes terroristes, n'a cessé, depuis des années, d'attirer l'attention sur ce danger. Malheureusement, il n'y a pas eu de réponse adéquate, bien qu'il eût dû être tout à fait clair qu'il s'agissait d'activités qui n'étaient pas dirigées uniquement contre la Yougoslavie et contre la sécurité de ses citoyens, mais également contre les citoyens des pays où les acteurs de tels actes bénéficient souvent d'un asile et même d'un appui direct.

116. Il est temps que la nature et les causes de ce phénomène inquiétant soient déterminées et que des mesures coordonnées soient prises afin de réprimer ces menées d'une manière efficace. A notre avis, les Nations Unies sont l'instance la plus qualifiée pour traiter ce problème. La coopération internationale et, avant tout, la volonté des gouvernements de s'acquitter de leurs obligations découlant du droit international et de la Charte constituent une condition préalable et essentielle à cet égard. La prise d'otages innocents, les attaques dirigées contre les rouages des relations internationales et contre les moyens de transport des pays qui ne participent pas à des conflits armés, sont des actes que nous devons condamner et dont l'élimination exige notre collaboration. Il est intolérable que, sous prétexte de libertés démocratiques, on permette que des éléments fascistes battus s'organisent pour commettre des actes criminels contre des pays indépendants.

117. Nous pouvons d'autant moins tolérer le terrorisme que l'on applique ce terme à la résistance organisée contre la terreur et que l'on entrave, sous un tel prétexte, une lutte juste et légitime qui résulte inévitablement des relations de subordination, de domination et de violence. En nous opposant au terrorisme, nous avons toujours condamné les actes de terreur individuels, convaincus que de tels actes font du tort précisément aux mouvements de libération en les engageant sur une fausse route et en restreignant l'appui que recueille leur juste lutte. Nous irions à l'encontre des objectifs que nous voulons atteindre si la condamnation et la répression du terrorisme international devaient faire le jeu de ceux qui exercent une terreur coloniale, d'occupant et de masse contre des peuples entiers, ce qui est précisément la source primordiale du désespoir et du terrorisme individuel.

118. L'amélioration des conditions en Europe constitue un facteur favorable et important de la situation actuelle dans le monde. Cependant, ce processus est entravé aujourd'hui par les tendances visant à consacrer la division du continent européen en blocs et à dissocier la détente européenne du contexte mondial. La conférence sur la sécurité et la coopération européennes aura une grande signification si elle arrive à enrayer cette tendance. L'Europe ne saurait rester une île de paix et de détente sur une mer agitée par des crises et des conflits. Par conséquent, l'Europe — en s'efforçant d'établir des relations qui garantiraient à tous les pays de ce continent le droit et la possibilité de se développer librement, sans considération de superficie, de position géographique ou de système socio-politique — doit être un élément d'un tel processus dans le monde entier. Si cela n'était pas le cas, elle ressentirait, tôt ou tard, les contrecoups des conflits et des antagonismes des autres parties du monde.

119. Les résultats de la conférence européenne devront avoir pour effet de créer de nouveaux stimulants et de nouvelles possibilités pour la coopération dans les Balkans, où les contradictions européennes se sont toujours manifestées sous des formes plus accentuées. La détente en Europe implique également la reconnaissance du lien étroit qui unit l'Europe et la Méditerranée, lien que nul ne peut plus nier aujourd'hui. L'une des initiatives motivées par ce lien a été prise par les pays non alignés de la Méditerranée, et tous ceux qui partagent les mêmes soucis et les mêmes besoins ont la faculté de s'y joindre.

120. Malgré certains résultats initiaux obtenus dans le domaine du désarmement et malgré les accords bilatéraux passés entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, la course aux armements n'a pas pris fin. Rien ne saurait diminuer le rôle et la responsabilité de l'ONU en tant qu'instance la plus compétente dans le domaine du désarmement, car des solutions affectant tous les pays et le monde entier ne devraient pas se préparer en dehors de l'Organisation mondiale. Pour cette raison, la Yougoslavie appuie la convocation d'une conférence mondiale du désarmement avec la participation, sur un pied d'égalité, de tous les Etats à toutes les phases de la préparation de la conférence.

121. La troisième session de la CNUCED et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement ont clairement prouvé que l'humanité a des soucis plus pressants et elles ont démontré à quel point la production et l'emploi des armes modernes sapent l'existence matérielle et même biologique de l'homme.

122. Dans le domaine économique, les problèmes majeurs ont été cernés et les voies conduisant vers leur solution tracées. Malheureusement, l'écart entre la définition d'un problème et sa solution est quelquefois très grand. La troisième session de la CNUCED n'a pas atteint les buts envisagés. C'est sur le plan international le plus vaste que les solutions devront être recherchées. Je pense ici tout particulièrement à la nécessité de réformer le système monétaire et commercial mondial. Naturellement, cela ne veut pas dire que les autres problèmes en suspens ont perdu de l'importance, surtout les problèmes urgents concernant l'accès aux marchés des pays développés, le financement international, les transports maritimes, etc. Cependant, si

l'on attache une attention particulière aux questions monétaires et commerciales, c'est parce que ces problèmes constituent une pierre de touche de la capacité de la communauté internationale d'adopter un nouveau système qui devrait être universel et devrait servir les intérêts de tous les pays membres de la communauté internationale, sans égard aux différences dans les niveaux de développement économique et dans les systèmes socio-économiques.

123. Animé par l'idéal de l'universalité de l'Organisation mondiale, mon pays — répondant au désir du Gouvernement du Bangladesh — a activement appuyé la demande de ce pays d'être admis à l'ONU. A notre sens, il est incontestable que le nouvel Etat indépendant, souverain et pacifique du Bangladesh satisfait à tous les critères et remplit toutes les conditions prévues par la Charte pour l'admission de nouveaux Membres. Mon gouvernement est profondément convaincu que l'admission, dès la présente session, du Bangladesh à l'Organisation mondiale renforcerait considérablement l'indépendance et la position internationale de cet Etat et contribuerait à la stabilisation des relations internationales dans cette partie de l'Asie.

124. La démocratisation des relations internationales est l'un des impératifs les plus importants du monde contemporain et l'Organisation des Nations Unies constitue, à cet égard, un moyen de premier ordre. Son efficacité dépendra de la mesure où nous, les Etats Membres, réussirons à harmoniser nos intérêts qui sont essentiellement communs, bien que quelquefois ils puissent paraître inconciliables. Toute analyse prouverait sans équivoque que les principes fondamentaux de la Charte de l'ONU continuent d'offrir une base valable pour la solution du complexe contradictoire des problèmes économiques, sociaux, politiques, humanitaires et autres du monde contemporain.

125. Les conflits entre les pays sont, au fond, le résultat de l'impossibilité de résoudre les contradictions sociales dans les différents pays. La paix est la condition préalable du progrès social; mais le progrès social, lui aussi, est une condition préalable de la paix. Les conditions internationales ne doivent freiner ou limiter dans aucun pays ni les possibilités de développement intérieur, ni l'émancipation nationale. Il n'y a pas de paix s'il s'agit d'une paix qui tend à consacrer les entraves extérieures au progrès indépendant intérieur.

126. La liberté des peuples et la liberté de l'individu constituent une seule et même aspiration. La demande de l'homme de participer à la marche de la société et celle des pays de participer aux affaires du monde se confondent, en fait. C'est ce que croit la Yougoslavie et ce pour quoi elle déploie ses efforts.

127. La valeur de notre organisation se mesurera à sa capacité d'aider les hommes comme les peuples à marcher de l'avant, dans la paix et dans la liberté, vers des objectifs auxquels, d'ailleurs, ils ne peuvent ni ne veulent renoncer.

128. M. DIOUF (Sénégal) : Monsieur le Président, je me réjouis particulièrement de l'occasion qui m'est, aujourd'hui, donnée, de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous présenter les chaleureuses félicitations de ma délégation et exprimer notre profonde satisfaction de

voir un éminent représentant de l'Europe orientale, défenseur ardent, de surcroît, de la cause des peuples opprimés, présider aux destinées de cette vingt-septième session de l'Assemblée générale.

129. Qu'il me soit également permis, selon les traditions d'équité de cette assemblée, de rendre hommage à M. Adam Malik pour le tact et la compétence dont il a su faire preuve tout au long des travaux — désormais historiques — de la dernière session de l'Assemblée générale, travaux auxquels il a apporté à la fois tant d'intelligence et de noblesse d'esprit.

130. A notre secrétaire général, je tiens également à marquer la satisfaction de ma délégation pour son excellente introduction aux travaux de la présente session. Depuis son élection à ses hautes fonctions, il n'a pas manqué de donner la mesure de son autorité et de sa compétence, face aux affaires importantes d'un monde en gestation permanente.

131. Nous nous réunissons aujourd'hui dans un climat propice à des changements fondamentaux, annonciateurs d'une ère nouvelle dans les relations internationales. L'illustration la plus éclatante de cette transformation radicale dans l'ordre international s'exprime, assurément, par des événements significatifs tels que le rapprochement sino-américain consacré par le voyage officiel du président Nixon en Chine, la détermination proclamée par les Gouvernements de Pyongyang et de Séoul de favoriser la réunification pacifique et indépendante de la Corée, la volonté non moins évidente des deux Etats allemands de modifier leurs rapports fondamentaux, les perspectives de détente dans les relations indo-pakistanaïses à la suite de l'Accord de Simla du 3 juillet 1972 et des pourparlers subséquents, la détermination du Japon et de la Chine de normaliser leurs rapports.

132. Il est cependant essentiel, dans ce monde en pleine mutation, dont l'évolution dépasse souvent notre propre entendement, de ne pas nous laisser emporter par l'illusion d'une sécurité apparente.

133. Il est évident que l'esprit le plus cynique ne saurait prononcer de discours sur l'état du monde, ce à quoi nous convie la session annuelle de l'Assemblée générale, sans exprimer le trouble profond que lui inspire l'écart grandissant entre les idéaux nobles que s'assigne la communauté internationale et la triste réalité. Assurer la paix entre Etats, faire respecter la souveraineté des faibles contre les forts par le respect de la loi internationale, garante de la liberté des peuples et des hommes, n'est-ce pas là une tâche grandiose à la défense de laquelle toutes les énergies devraient être mobilisées ?

134. Or, que constatons-nous d'un continent à l'autre ? Partout des conflits prennent naissance, de nombreux bombardements avec leur cortège de fer, de feu et de sang ravagent encore divers points de notre planète; des millions d'innocents pansent leurs blessures quand ils ne pleurent pas leurs morts, d'autres continuent à vivre dans une affreuse misère, condamnés le plus souvent aux ténèbres de la servitude coloniale.

135. Ces atrocités -- je ne vous apprends rien -- affectent, comme par une ironie du sort, les pays du tiers monde, ceux-là mêmes, dirai-je, qui sont justement à la recherche de la stabilité et de la paix pour assurer leur développement matériel et moral. Tenterions-nous de méditer sur cette déprimante situation que nous constaterions avec amertume le rôle profondément néfaste joué par l'égoïsme et la volonté de puissance des uns et des autres parmi les grands de ce monde, quand bien même ceux-ci se réclameraient d'idéologies différentes.

136. C'est pourquoi il n'est que temps de lancer à tous les peuples et à tous les hommes de bonne volonté un pressant appel pour que soient rassemblées les énergies et tendues les volontés de tous vers la réalisation de la justice et de la paix dans le monde.

137. En formulant ce souhait, je ne puis m'empêcher de tourner les yeux vers cette Asie millénaire, d'où partirent tant de messages de paix, mais qui offre aujourd'hui le spectacle bouleversant de l'une des plus horribles tragédies humaines : j'ai nommé la guerre d'Indochine.

138. Le peuple vietnamien, douloureusement déchiré depuis 20 ans par une guerre atroce, fratricide, a indéniablement révélé un visage de l'Asie du Sud-Est jusque-là insoupçonné, plein de détermination et de sacrifice. Parce que la soif de liberté et le refus de capituler ont assurément fait du conflit vietnamien le martyr de tout un peuple, il nous apparaît, ici comme ailleurs, que la négociation demeure la meilleure voie pour conduire à une paix constructive parce que librement consentie. Sans plus attendre, il importe pour les Nations Unies de faire écho à la voix du président Senghor, qui déclarait tout récemment :

“Il est temps que les armes se taisent au Viet-Nam comme au Moyen-Orient pour qu'une paix juste et durable arrive, fondée sur la libre détermination des peuples sans intervention étrangère.”

C'est là un préalable dont la réalisation permettrait à la conférence de Paris de s'engager résolument dans une phase décisive, avec des chances de succès accrues.

139. C'est également le moment, pour notre organisation, suivant en cela la volonté clairement exprimée par la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés, réunie à Georgetown, de rétablir dans ses droits légitimes de Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies le régime du prince Norodom Sihanouk, du Cambodge qui, non seulement est reconnu par la plupart des membres de la communauté internationale mais, au surplus, contrôle plus de 85 p. 100 du territoire national qui abrite, à ce jour, plus de 11 membres du gouvernement.

140. Je ne doute pas d'ailleurs, à la lumière des événements qui se sont produits récemment, que nous soyons peut-être à la veille de connaître enfin sinon une ère de paix, du moins une certaine accalmie dans l'Asie du Sud-Est si longtemps éprouvée.

141. Puisse l'espoir ainsi suscité en Extrême-Orient gagner à son tour le Moyen-Orient. Comme l'a souligné le président Senghor, la douloureuse crise israélo-arabe se réduit en

réalité à une lutte fratricide entre deux branches de la grande famille sémitique, qui a apporté au monde des messages irremplaçables. Du coup, la démarche sans précédent des “10 sages” de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en vue d'une reprise de la mission de M. Jarring prend un relief tout particulier.

142. Hélas, la politique de certaines grandes puissances qui s'accommodent du diptyque “ni guerre, ni paix” au Moyen-Orient aurait, selon toute vraisemblance, fini par ruiner les efforts de l'OUA. Toutefois, loin de désespérer de la paix, les pays du tiers monde, et aussi et surtout les grands de la Communauté économique européenne, se doivent de multiplier leurs efforts en vue d'un prompt règlement du conflit, règlement qui irait dans le sens de leurs intérêts, d'autant plus que les deux puissances belligérantes sont membres associés du Marché commun.

143. Autant mon gouvernement a soutenu, et soutient encore, qu'il est des vérités et des réalités que la raison impose -- et l'existence d'Israël participe de celles-ci -- autant nous sommes d'avis que la sécurité de l'Etat juif ne sera assurée, à long terme, que par le dialogue, l'entente avec ses voisins arabes, ces derniers devant se persuader que la paix est plus que jamais nécessaire à leur unité et à leur développement. Il est donc pertinent que l'avènement de la paix dans le secteur réside exclusivement dans un dialogue entre Arabes, Musulmans, Juifs et Bédouins.

144. En conséquence, c'est désormais aux Nations Unies qu'il appartient d'exiger d'Israël qu'il crée les conditions indispensables à un tel dialogue, par le respect strict et l'application intégrale des dispositions pertinentes de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en même temps qu'il déclarerait publiquement sa volonté de ne pas annexer les territoires arabes occupés. Ce serait là, pour Israël, faire le pas décisif qui conduirait à la table de négociations, l'Egypte ne pouvant plus désormais se permettre, au risque de perdre son intégrité territoriale et son identité, de faire une concession nouvelle quelconque.

145. En évoquant ce sombre tableau du Moyen-Orient, force nous est de rappeler, s'agissant du terrorisme international, que tout un chacun s'accorde à dénoncer comme une menace à la paix, que c'est une vérité constante que l'éradication de tout mal requiert, pour être radicale, le préalable d'une connaissance parfaite de ses causes profondes.

146. Pour ma délégation, il importe, *in limine*, de définir exactement ce que l'on entend par le mot “terrorisme” et d'en étudier tous les aspects, y compris les causes premières qui engendrent la terreur dans le monde, avant de chercher à déterminer, tout de suite, les mesures énergiques susceptibles de l'éliminer comme moyen d'action dans les conflits entre Etats. Je souligne, au surplus, que mon pays s'opposera de la manière la plus catégorique à toute initiative qui tendrait à apporter la plus petite entrave à l'action à la fois noble et juste des mouvements de libération qui opèrent sur le continent africain.

147. Il est un problème non moins préoccupant que celui du Moyen-Orient. Il s'agit du problème de la décolonisation qui, précisément, met en péril la paix et la sécurité dans le

monde. La décolonisation, autrement dit le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, constitue, vous le savez, le fondement le plus sacré de la famille des Nations Unies. C'est là une règle fondamentale, l'expression de la principale sauvegarde des droits de l'homme qui, pour tout gouvernement digne de ce nom, doit garantir une certitude de paix.

148. Dès lors, comment souffrir que l'Afrique continue de payer un lourd tribut au phénomène de la décolonisation ? Comment souffrir que le Portugal, l'Afrique du Sud et le régime illégal et raciste de la Rhodésie du Sud puissent maintenir impunément des millions d'hommes dans les chaînes de l'oppression coloniale et commettre ainsi la violation la plus flagrante des droits fondamentaux de l'homme ?

149. En Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau), le Portugal poursuit, depuis 10 ans, une guerre archaïque de reconquête coloniale. Et bien que condamnées à plusieurs reprises par le Conseil de sécurité, à la suite de plaintes répétées des Etats africains limitrophes des territoires sous administration portugaise, les autorités de Lisbonne n'en ont pas moins manifesté leur détermination de s'enliser dans le marais sinistre des provocations et agressions armées. Malgré tout, mon gouvernement, qui a accueilli 80 000 réfugiés originaires de la Guinée (Bissau) sur son territoire, serait disposé à croire que le Portugal n'est pas raciste. Mais l'aboutissement logique d'une telle absence de préjugés n'est-il pas, en vérité, le respect et l'application stricte de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux contenue dans la résolution 1514 (XV) ?

150. En Rhodésie du Sud, le régime minoritaire illégal et raciste est toujours en place sept ans après la déclaration unilatérale et illégale d'indépendance et deux ans après la proclamation non moins illégale de la "République". Ce régime rebelle se renforce même chaque jour davantage, en dépit des sanctions économiques obligatoires édictées par les Nations Unies, et en particulier par le Conseil de sécurité. Il est vrai que contre toute attente, ces sanctions n'ont pas eu un effet décisif sur la situation économique sud-rhodésienne et ne semblent pas en conséquence devoir provoquer les changements politiques escomptés, à cause de l'assistance que l'Afrique du Sud prête à la colonie rebelle.

151. Il y a quelques jours à peine, sous le prétexte fallacieux d'atteinte à la "paix olympique", des Noirs de tous les continents ont été traités injustement et insultés, mieux, frustrés de certaines de leurs victoires aux compétitions par une farouche coalition de Blancs de toutes confessions, incapables de souffrir la volonté unanime de l'Afrique de s'opposer à la participation de la Rhodésie aux Jeux Olympiques. Il importe de proclamer à la face de tous ceux qui, sous le manteau de l'apolitisme, persistent à contester au vaillant peuple du Zimbabwe son droit à la dignité humaine que c'est précisément leur volonté inébranlable d'accréditer la domination d'une minorité blanche sur des millions de Noirs qui constitue, à coup sûr, la démarche politique la plus monstrueuse parce que dictée uniquement par des préoccupations racistes.

152. Nul n'ignore qu'actuellement il s'agit pour le régime illégal d'Ian Smith d'un rejet systématique et en bloc de

toutes les valeurs préexistantes et, partant, d'un égarement au plus haut degré par un emploi sans règle ni mesure de la seule forme de non-existence totale dont l'homme dispose : la mort violente.

153. C'est pourquoi, après le rejet cinglant par la population du "test d'acceptabilité" soumis par la Commission Pearce, il est impérieux, pour mettre définitivement un terme à la rébellion de Salisbury, de recourir sans retard, en conformité même du Chapitre VII de la Charte, aux mesures énergiques et promptes qu'appelle une situation aussi dégradée. Il va sans dire que le Royaume-Uni, eu égard à ses responsabilités sur ce territoire, devra apporter son soutien agissant à une telle action en faisant désormais preuve de plus d'autorité et de détermination dans l'exercice de ses prérogatives de Puissance administrante.

154. En Afrique du Sud — et c'est l'évidence — les mesures prescrites par l'Organisation des Nations Unies n'ont réussi, ni à mettre fin à la répression féroce qui s'abat sur des populations innocentes, ni à extirper ou éliminer l'*apartheid* qui n'est rien d'autre que l'ensemble de l'idéologie, des règles et des contraintes érigées par une minorité blanche pour dominer et exploiter les Africains. Point n'est besoin, me semble-t-il, d'évoquer le cas de la Namibie, dont le Gouvernement sud-africain occupe illégalement le territoire depuis six ans au mépris des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que de l'avis de la Cour internationale de Justice.

155. Mais il y a plus grave. Nous assistons, depuis quelques années, au raffermissement de l'axe Lisbonne-Salisbury-Pretoria. Les facteurs les plus saillants du renforcement de cette alliance "impie" ont, sans nul doute, trouvé leur plus sinistre expression dans l'appui politique, militaire et financier dont jouit cette trilogie d'opresseurs coloniaux auprès de certains membres de l'OTAN.

156. Cependant, les crises internationales du moment ne doivent pas nous faire oublier pour autant l'angoissante question du sous-développement économique qui est la caractéristique principale des trois quarts de l'humanité. Comme le rappelait déjà le président Senghor dans un discours fameux à la cinquante-sixième session de l'Organisation internationale du Travail, "une paix mondiale juste et durable ne saurait s'instaurer sur l'injustice sociale, pas plus que sur l'ignorance des idéaux de nécessaire solidarité qui doivent unir les hommes"¹.

157. Pour le chef de l'Etat sénégalais, parmi les problèmes auxquels les pays du tiers monde sont confrontés — problèmes qui sont dialectiquement connexes — il en est un qui revêt une importance capitale, c'est celui de la détérioration des termes de l'échange, de la répartition plus équitable des richesses de ce monde dont les nations riches confisquent injustement les trois quarts à leur seul profit.

158. "L'impérialisme de l'idéologie", pour reprendre les propres termes de la voix sénégalaise la plus autorisée, c'est précisément cette économie de domination concertée pra-

¹ Voir *Compte rendu des travaux de la Conférence internationale du Travail, cinquante-sixième session, 10ème séance (spéciale), Bureau international du Travail, Genève, 1971, p. 200.*

tiquée par les grandes puissances au détriment des pays en voie de développement.

159. C'est pourquoi l'année qui vient de s'écouler, loin d'ouvrir des perspectives favorables, n'a été au contraire qu'une déception pour les pays pauvres et, partant, pour le monde entier, et la preuve la plus édifiante, la plus actuelle de cette situation dramatique est, sans conteste, l'échec de la troisième session de la CNUCED, tenue à Santiago (Chili).

160. Ma délégation a le sentiment profond que l'échec de Santiago n'a d'autre cause que l'absence totale de volonté politique dans les pays nantis. Il n'est plus un secret pour personne que, comme le constatait déjà, au terme des travaux de la deuxième session de la CNUCED, l'éminent économiste Raúl Prebisch, les pays développés, à quelques exceptions près, continuent de considérer le problème du développement comme un problème secondaire qui peut être résolu çà et là à l'aide de quelques mesures insuffisantes et non par une action hardie et résolue.

161. Le verdict de Santiago a eu le mérite de mettre en lumière ce qui, pourtant, était devenu évident à tous — je veux parler du refus des pays développés, qu'ils soient capitalistes ou socialistes, de prendre des engagements précis à l'égard du tiers monde.

162. En effet, aucun accord précis n'a été réalisé en ce qui concerne l'amélioration des conditions de financement du développement, le surendettement et les règles à instituer pour juguler l'ampleur des préjudices subis par les pays en voie de développement à la suite de la crise monétaire internationale. Et la préoccupation majeure du Groupe des 77 pays en voie de développement de trouver une issue au problème dramatique des produits de base par la régularisation de la production et la stabilisation des cours n'a guère connu un sort meilleur.

163. Qu'il s'agisse des revendications légitimes du tiers monde pour un désarmement partiel au profit du développement ou même de l'établissement d'un lien automatique entre les droits de tirage spéciaux et l'aide au tiers monde, là encore, force nous est de constater le bilan négatif des travaux de la troisième session de la CNUCED.

164. C'est ici le lieu de rappeler l'exhortation à la solidarité humaine lancée, du haut de cette tribune, par le Premier Ministre du Sénégal à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'ONU, lorsqu'il a déclaré :

“... dans l'état actuel de disharmonie de notre monde, quel peut être le champ privilégié d'application de la générosité des pays riches si ce n'est le développement des pays pauvres ? ” [1872ème séance, par. 156.]

165. Et le président Senghor de renchérir avec force :

“Il est du devoir et de l'intérêt des nations riches, pour éviter au monde angoissé une guerre mondiale où les pays prolétaires, acculés au désespoir, n'auront plus rien à perdre, n'ayant rien à espérer, de dégager, de toute urgence, une nouvelle stratégie pour l'invention d'un nouveau système de commerce vraiment international, c'est-à-dire plus œcuménique, plus humain parce que plus juste, cette stratégie devant être à la mesure de la

planète et de la civilisation de l'universel que nous sommes en train de construire.”

166. Est-ce à dire que, devant le spectacle affligeant de la paupérisation dans l'abondance, nous, pays moins nantis, soyons irrémédiablement voués au supplice de Tantale ? Est-ce à dire qu'il faille pour autant céder au désespoir et chercher refuge dans la démission totale ? Bien sûr que non.

167. Ma délégation estime qu'au sentiment de frustration né de la troisième session de la CNUCED doit succéder, pour les riches comme pour les pauvres, un effort de réflexion et d'analyses objectives en vue de l'avènement d'une paix véritable parce que fruit de la liberté, de la concertation et de la solidarité de tous les hommes de tous les continents.

168. Je puis vous donner l'assurance qu'aux motifs de découragement, systématiquement entretenus par les pays riches, les pays moins pourvus opposeront leur courage et la prise de conscience de leur nécessaire cohésion en vue d'une intégration rationnelle de leurs économies dans des structures régionales et sous-régionales, telles que la récente mise sur pied de la future communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, à la constitution de laquelle mon pays s'honore d'avoir apporté sa modeste contribution.

169. Le Sénégal reste confiant dans les grandes possibilités de la communauté internationale qui, combinées de manière judicieuse, contribueraient, à plus ou moins longue échéance, à l'instauration d'un monde meilleur dont le dénominateur commun serait une juste et saine répartition des richesses. Cette vérité, nous en sommes d'autant plus persuadés que ce n'est point sacrifier à la tradition que de vouloir, en scrutant le triste panorama de la conjoncture internationale, y déceler quelques taches plus claires qui offrent, malgré tout, non pas des motifs de satisfaction, mais des raisons d'espérer.

170. Dans le domaine politique et stratégique, la légère mais non moins rassurante détente dans les relations internationales apparaît déjà comme un signe encourageant. Qu'il me suffise simplement de faire référence à la politique de contacts et de négociations pratiquée en Europe et illustrée concrètement par les Traités de Moscou, de Varsovie et l'Accord quadripartite sur Berlin. Mieux encore, mon gouvernement n'a pas manqué de considérer la reprise du dialogue sino-américain et les accords de Moscou sur la limitation des armements stratégiques entre les Etats-Unis et l'URSS comme le prélude à une ère de coexistence pacifique entre les trois géants de ce monde.

171. Sur le plan de la décolonisation, alors que peu de progrès ont été réalisés, les réunions du Conseil de sécurité à Addis-Abéba auront tout de même permis à nos jeunes Etats d'ouvrir de nouveau, mais en terre africaine, le volumineux dossier du colonialisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid*. Le Sénégal en est d'autant plus heureux que, lors de la rencontre de Rabat, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont pris la décision d'augmenter sensiblement le budget du Comité de libération et de donner la priorité à l'aide et au soutien efficace aux mouvements de libération.

172. Dans le domaine économique et social, ma délégation prend acte des rares décisions positives de la troisième session de la CNUCED : celles concernant le principe de la participation des pays en voie de développement à la réforme du système monétaire et le programme spécial d'action à promouvoir au profit du noyau des 25 pays les moins avancés.

173. J'ajouterai qu'il appartient tout d'abord aux pays industrialisés, bénéficiaires principaux -- d'autres diront exclusifs -- de l'iniquité des règles régissant l'économie internationale, d'infléchir l'exigence prioritaire du développement dans une perspective planétaire. Ce faisant, ils répondraient à l'appel lancé, ici même, par le Premier Ministre du Sénégal, qui a dit :

“Aucun homme ne doit se sentir comblé ou heureux quand il y a, quelque part dans le monde, un seul homme qui meurt de faim. Aucune nation ne peut considérer ses problèmes de développement résolus quand d'autres nations sont aux prises avec la pauvreté et la misère.” [1872^{ème} séance, par. 145.]

174. Nous devrions, en conséquence, dans l'inventaire des sources possibles de capital nécessaire au développement, mentionner l'indispensable reconversion des 200 milliards de dollars voués, annuellement, au gouffre improductif de la course aux armements.

175. Pourrions-nous ne pas rappeler qu'a été proclamée, il y a une vingtaine d'années, la nécessité d'établir un lien, pour la première fois, entre le développement et le désarmement ? Le moment viendra-t-il où notre organisation sera en mesure d'adresser aux puissances militaires un message plus urgent et plus convaincant que nos habituelles résolutions ?

176. Cet idéal du désarmement commence, certes, à trouver une expression dans la réduction de certains budgets militaires et, au minimum, dans le “non-armement”. Cependant, nous ne voyons pas encore la coopération économique internationale enrichie pour autant par

le réemploi des ressources ainsi libérées. N'est-ce pas là le symptôme d'une faiblesse réelle dans la trame des relations internationales qu'une obligation si souvent réaffirmée ne parvienne à s'imposer dans la liste des priorités ?

177. Au surplus, déjà, à l'horizon, nous voyons poindre de nouvelles tâches qui ne s'accompliront que dans le cadre de mutations beaucoup plus profondes de la vie internationale et des règles juridiques, et au moyen de mécanismes institutionnels nouveaux.

178. Elles postulent, ces nouvelles exigences, la protection de l'environnement, l'organisation de l'espace atmosphérique et des profondeurs océaniques, l'internationalisation de la science et le contrôle de l'évolution technologique, soit autant de problèmes et de phénomènes nouveaux récemment mis en lumière à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, réunie à Stockholm.

179. Ces diverses transformations ne réclament pourtant pas une parcelle de la souveraineté des nations; elles suggèrent simplement une modification marginale de la division internationale du travail.

180. Nous restons persuadés que la combinaison harmonieuse de l'ensemble de toutes ces données nous permettra, à coup sûr, au cours de la présente décennie, d'utiliser pleinement tout le potentiel d'influences bénéfiques du système des Nations Unies en faveur de l'éminente dignité de l'homme. Le monde sera-t-il alors plus près de réaliser les aspirations légitimes des peuples à la liberté, à la justice et à la paix ?

181. Puissent nos travaux traduire, mieux que les sessions précédentes de l'Assemblée générale, cette vérité que le chemin de la justice et de la paix passe, *nolens volens*, par le développement harmonieux et sans heurt des nations et, partant, par le développement intégral de l'homme.

La séance est levée à 13 heures.